

## Conseil d'Administration du jeudi 20 octobre 2011

### Ce ne fut que de bonnes nouvelles :

- **pas d'augmentation des frais de scolarité en 2012-2013** (mais une augmentation d'au moins +3% serait actuellement envisagée pour 2013-2014)
- **la demi-pension baissera de 5%** en 2012-2013
- **les frais d'examens baisseront de 35%** pour la session 2012 (avec remboursement aux parents pour le trop-perçu)

### *Membres :*

Madame Anne-Marie DESCOTES, présidente de la fondation, excusée  
Monsieur Patrick TENÈZE, coordonnateur de l'AEFE dans la zone Asie Pacifique  
Monsieur Michel SAUZET, proviseur  
Monsieur Bertrand FORT, conseiller culturel  
Monsieur Francis MAIZIERES, conseiller culturel adjoint  
Monsieur Philippe MARTIN, consul  
Monsieur Philippe DUMAS, secrétaire général de la fondation  
Monsieur Bruno PEYRON, représentant des parents d'élèves  
Monsieur Nicolas SANTINI, représentant des parents d'élèves  
Monsieur Bernard DELMAS, président de la CCIFJ  
Monsieur Emmanuel RESBEUT, représentant des personnels

### *Auditeurs :*

Monsieur Patrick PARMANTIER  
Monsieur Masato TANI

### *Membres invités :*

Madame Catherine DROSZEWSKI, attachée aux universités  
Monsieur Yves ALEMANY, membre d'honneur AFE  
Monsieur René AICARDI, élu AFE représenté par M. WARCZIAG  
Monsieur Thierry CONSIGNY, élu AFE, représenté par Mme SHIBATA N'DICKOU  
Monsieur Gérard DELEENS, élu AFE, excusé  
Monsieur Francis NIZET, élu AFE représenté par M. Jean-Marie LISNER  
Monsieur Frédéric MARCHAND, proviseur-adjoint à Ryuhoku, expert  
Monsieur Jean Yves DEPARIS, directeur à Fujimi, expert  
Monsieur Pablo PEREZ, représentant des personnels  
Madame Yukie KADOTANI, interprète

### Présentation des nouveaux membres du Conseil d'administration :

- De Monsieur TÈNÈZE, nouveau coordinateur-délégué de l'AEFE pour la zone Asie Pacifique, ancien proviseur du lycée de Singapour (gestion parentale) et du LFJT.
- De M. FORT, nouveau conseiller culturel, parent d'élève du LFJT.
- De Catherine DROSZEWSKI, de l'ambassade et parent d'élève également

#### 1) Nomination du président de séance

M. TÈNÈZE parle de cette salle qui a vu la création de la fondation. Il se félicite que cette fondation continue et se développe. Il explique la mission de sa charge. Il

coordonne bien sûr les 30 établissements de sa zone, mais il est aussi délégué de l'AEFE, et en cela il est chargé de transmettre les orientations de l'Agence. Il accompagne ensuite la création de nouveaux établissements (5 en Chine et 2 en Australie). Il y a en fait une grosse marge de progression des établissements dans la zone. Il travaille en étroite concertation avec le POS (Plan d'Orientation Stratégique). Il y aura une réunion régionale prochainement à Singapour des CoCuel. M. TÈNÈZE excuse la Directrice de l'AEFE et la Présidente de la Fondation, qui participe aux Etats Généraux du français. Elle sera là en février. Elle suit de très près ce qui se fait ici.

2) Adoption de l'ordre du jour

Le président de séance est M. TÈNÈZE. L'ordre du jour est adopté.

3) Adoption du dernier compte-rendu (en PJ)

Le compte-rendu du dernier CA est adopté à l'unanimité.

4) Changement d'administrateur (Ambassadeur, Conseiller culturel, Coordonnateur AEFE)

Les changements d'administrateurs sont entérinés.

5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement

C'est le directeur général qui prend la parole, en la personne de M. Sauzet :

- M. Marchand, proviseur adjoint, (poste d'expatrié)
  - 3 PE en contrat local : Mme Pinaroli, Mme Vesco et Mme Yamaguchi
  - 1 enseignante d'anglais au primaire : Mme Grangié
  - 1 enseignante d'espagnol au secondaire : Mme Rosales
  - 1 documentaliste au secondaire : Mme Matsui
  - 1 surveillante au secondaire : Mlle Guilmot
  - 2 surveillants au primaire : Mme Bouet et Mme Kasuga
  - 1 personnel de service, M. Kato
  - Mme Garrigues (professeur de Lettres) a été résidentialisée à cette rentrée.
  - Mme Lesauvage devient professeur d'anglais au secondaire à plein temps (précédemment elle enseignait également en primaire)
  - Mme Negoro, ancienne secrétaire à l'intendance, devient secrétaire d'accueil au primaire durant le congé maternité de Mme Hatano.
  - Mme Mutsumi, ancienne ASEM, devient enseignante de japonais au primaire
  - M. Leroux, ancien documentaliste, devient professeur d'arts plastiques
  - M. Messin, PC d'histoire-géographie enseigne également en anglais
- 6) Autorisation donnée au Directeur Général d'entériner la proposition de la Commission d'Appel d'Offres pour le choix de la société chargée de la fourniture des mobiliers du site de Takinogawa, dans le cadre du plafond maximum des dépenses arrêté à la somme de 100 000 000 de yens.

M. Dumas précise que les 105 000 000 millions de yens de départ ont été réduits à 100 000 000 millions de yens dans le cadre de la demande d'économie demandée par l'Ambassade après la brusque baisse des effectifs due au séisme.

Mercredi 19 octobre 2011 : Présentation du cahier des charges aux membres de la commission : M. Di Costanzo (AF-fcpe), M. Santini, M. Lisner, M. Robin-Daumont avec M. Emilien Roussel, M. le Proviseur et M. Dumas

Vendredi 21 octobre 2011 : validation du cahier des charges par les membres de la commission d'appel d'offres

Lundi 24 octobre 2011 : diffusion de l'annonce du cahier des charges

Lundi 7 novembre : réception des offres au Lycée

Mardi 8 novembre : analyse des offres avec le « project manager » Yamashita seikei

Mercredi 30 novembre et jeudi 1<sup>er</sup> décembre : présentation des offres aux membres de la commission d'appel d'offres

Vendredi 2 décembre : la commission d'appel d'offre désigne l'offre retenue

Pas de remarques particulières de la part de l'assemblée. M. Lisner prend la parole : « Sur la partie déménagement qui monte à 30 millions, est-ce qu'il y aura un nouvel appel d'offres ? » M. Dumas répond positivement.

M. le directeur général est autorisé à lancer l'appel d'offres.

#### 7) Grandes orientations budgétaires 2012

Après la fermeture suite au 11 mars, il y a eu une réouverture avec 350 élèves. Compte tenu des effectifs actuels (802 élèves). On attend 850 élèves à la rentrée de septembre 2012. M. Dumas prend la parole et dit que Mme Sakai a été contacté par Nissan qui fait venir plusieurs familles à Tokyo et il y aura vraisemblablement une dizaine d'enfants qui vont venir avec eux. M. Sauzet confirme l'optimisme qu'il avait affiché en Conseil d'Etablissement en réaffirmant la balance positive prévue au basculement de l'année. L'an passé, la balance à la fin de l'année avait été négative. À la rentrée de septembre 2011, il y avait 817 enfants inscrits, mais certaines familles n'ont pas présenté leurs enfants. Si bien que les effectifs actuels sont de 802-2 élèves. M. Lisner et M. Alémany ne partagent pas l'optimisme de la direction : il y a un double effet économique et post-séismique.

#### Création de postes :

Dans le primaire :

- a. **Création d'un poste de professeur des écoles ou instituteur RL si ouverture de la TPS confirmée** (l'ATSEM actuellement en charge d'un service de japonais à temps partiel est disponible).

- b. Trois enseignants titulaires sont actuellement **TNR**, nous proposons d'ouvrir 2 nouveaux postes de RE1 afin de demander la **résidentialisation de deux d'entre eux, à « coût établissement »**.

Dans le Secondaire :

Afin de prendre en compte la montée des cohortes (CM2 vers 6<sup>ème</sup>- **il sera nécessaire, a priori, d'ouvrir 1 classe supplémentaire en collège (niveau 6ème)** nous permettant de retrouver une structure à 10 classes en collège).

**Effectif prévisionnel = 353 élèves pour 16 classes soit 22/classe.**

La DHG devra intégrer cette structure ainsi que les mesures liées à la réforme du Lycée, correspondant à environ 1,5 ETP (équivalent temps plein) ou l'équivalent en HSA (heures supplémentaires année) en restant bien entendu dans le cadre du budget nécessairement contraint.

En outre un **ETP Vie scolaire** devra être créé pour prendre en compte la configuration du nouveau site.

**Le nombre de postes de Résidents passerait à 29** (contre 27 aujourd'hui suite à la fermeture de trois postes l'an dernier).

Pas de remarques particulières.

Les crédits pédagogiques sont reconduits au prorata des effectifs prévus. Les variations d'effectifs n'influent pas sur les moyens mis à la disposition des professeurs et donc des élèves. Et donc, on proratise sans faire de coupe sombre.

### **Le projet immobilier.**

M. Ténèze. Le dernier provisionnement de 60 millions de yens a été annulé. Toutefois, la quasi totalité du provisionnement inscrit dans le projet initial a été atteint.

M. Dumas prend la parole. Quand le projet immobilier a été positionné, il y avait pour la réalisation et la réhabilitation du projet Takinogawa deux points importants :

- un emprunt de 2 milliards 4 qui avait été contracté auprès de la banque Mizuho
- le budget prévisionnel de l'époque s'élevait à 3 milliards 9, il fallait que l'on provisionne 1 milliard 5 grâce à 3 sources : le plan de contribution (participation des entreprises), les 15% d'augmentation des écolages, le financement de l'agence (non remontée de la participation du LFJT à la rémunération des résidents pendant 3 exercices ; subvention de 3,5 million d'euro). Même en l'absence des comptes financiers, sur les 1 milliard 5 qui étaient prévus, on est sûr d'arriver à 1 milliard 450. Compte tenu des mesures d'économie qui ont été entreprises, l'emprunt qui a été fait à la hauteur de 2 milliards 4 et le provisionnement de 1 milliard 4, on a une marge puisqu'il y a eu une réduction de la capacité d'accueil du nouveau lycée à 1050 élèves (moyenne à 26 — 10 salles ont été gelées).
- La CCIFJ participe à la rénovation de l'auditorium et à l'aménagement de certaines parties de la piscine (il faut compter 150 millions, ils sont arrivés à 125). M. Ténèze remercie officiellement la CCIFJ.

M. Lisner demande combien le LFJT a gagné sur les travaux. M. Dumas répond que cela correspond à la somme de 380-400 millions. M. Dumas précise donc que dans la mesure où le Lycée a fait tous les provisionnements, la situation n'est pas alarmante et que le Lycée peut parfaitement assumer les échéances à venir.

Après avoir rappelé que les services spéciaux sont indépendants du service général, M. Ténèze donne la parole une nouvelle fois à M. Dumas, le secrétaire général :

M. Dumas propose une baisse de 5% des tarifs de cantine. Pourquoi une telle baisse ? De nombreuses charges disparaissent : le transport des denrées entre Fujimi et Ryuhoku n'aura plus lieu d'être ; le provisionnement sur le mobilier que l'on faisait pour le mobilier du site de Takinogawa n'aura plus lieu d'être puisque ce sera devenu une réalité ; ensuite, lors du séisme, il y a eu une réduction de la masse salariale au niveau de l'équipe de cuisine.

M. Ténèze interrompt M. Dumas : « Salaud... saluons-la ! » (*lapsus linguae* qui ne fut pas saluée par un petit rire qui aurait été somme toute bien distrayant).

M. Dumas propose de baisser les droits d'inscription d'examen de 35%. Pourquoi une telle baisse ? Le plan de la zone était d'optimiser la gestion des examens à travers la dématérialisation des copies d'examen. On avait voté dans le cadre d'une DBM l'achat d'un scanner particulier.

Dès la session 2012, les tarifs passeraient donc de 90 000 à 50 000 yens pour les épreuves du bac et de 25 000 à 16 000 yens pour les épreuves anticipées du bac. Les familles qui auront déjà payé les frais d'inscription seront remboursées puisque nous parlons de la session 2012. M. Sauzet répète qu'ils ne connaissaient pas les économies réalisées cette année puisqu'ils attendaient les chiffres de Hong-Kong. C'est parce qu'ils les connaissent qu'ils ont pu baisser les prix.

M. Ténèze précise que la zone Asie Pacifique est une zone pilote et a fait une première mondiale. Il n'y a pas eu d'autre exemple. À Ventiane, ils n'ont pas pu établir de bilan définitif car ils n'avaient pas encore eu toutes les remontées de cette nouvelle manière de procéder. M. Ténèze a parlé longuement avec M. Romain Marcillac (pas Raymond ajoute finement M. Ténèze), chef de la direction des examens pour l'académie de Montpellier, qui d'abord a marqué sa satisfaction. Il présentait une baisse des coûts, mais après cette expérience, on le voit bien, c'est effectif. Voilà bien une incidence de la technologie sur les coûts et les représentants des parents ne vont pouvoir que se réjouir de cette heureuse incidence (sauf ceux, parmi les parents, qui veulent au contraire payer plus d'écolage surenchérit un des membres de l'assemblée). M. Ténèze ajoute que devant le succès de l'entreprise, le ministère songe à généraliser le processus au niveau national. Par ailleurs, il est permis d'imaginer, dans un proche avenir et dans des conditions qui restent à préciser, qu'un professeur puisse faire passer les oraux par visio-conférence (*comme cela se fait déjà pour des élèves avec des pathologies lourdes*). La zone Asie est véritablement pionnière et l'année prochaine 3 zones supplémentaires vont s'inscrire dans ce dispositif : l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, le Maroc. On n'est pas encore allé au bout de l'apport de la technologie, mais l'on ne peut que se réjouir de l'incidence financière non négligeable.

M. Dumas rajoute que, pour les élèves qui devront passer le deuxième groupe des épreuves du bac, le déplacement et l'hébergement seront pris en charge par le Lycée dans le cadre de la mutualisation des épreuves pour la zone Asie. Cette année, seuls 10 élèves ont dû se déplacer pour passer ces épreuves pour l'ensemble de la zone Asie.

Le représentant AF-*fcpe* s'est réjoui de l'incidence financière à la baisse de cette dématérialisation des copies. Mais derrière les copies, il y a des êtres humains, quel est le bilan humain ?

M. Ténèze a tout de suite enregistré des remontées positives, mais il n'y a eu que 30% des remontées. Il doit donc continuer à solliciter ses collègues pour qu'ils fassent état de leur nouvelle expérience. M. Marcillac a relancé hier tous les établissements pour qu'ils donnent leurs impressions, car encore une fois, le ministère de l'éducation nationale, ce n'est pas l'AEFE qui n'est qu'un passeur à ce niveau-là. Le vrai responsable est la DGESCO qui est l'Académie de Montpellier. M. Ténèze parle alors du SRAS à Singapour au moment du bac. La coordination au niveau des inspecteurs par discipline a été plus difficile. Les élèves n'ont pas été touchés.

L'autre association demande le niveau de provisionnement de la cantine. M. Dumas répond qu'il ne le connaît pas dans le détail mais qu'il est largement suffisant. Cependant il a demandé au proviseur de ne pas trop baisser les tarifs pour éviter de faire le yoyo.

### **Tarifs des droits de scolarité**

A titre exceptionnel, M. Ténèze a proposé un maintien des droits d'inscription au niveau actuel pour l'année 2012. Cependant, il y aura forcément une augmentation de 3% minimum pour l'exercice suivant, pour l'année 2013, afin de compenser les hausses des coûts de fonctionnement 2011, 2012, 2013, la masse salariale, les dépenses d'énergie et de maintenance afin de ne pas hypothéquer le développement du Lycée et de limiter son déficit.

Le représentant de l'AF-*fcpe* demande à quel niveau se situe le « break-even » (point d'équilibre) au niveau des effectifs.

M. Sauzet le situe au niveau de 950 élèves. M. Dumas précise que compte tenu des dépenses de viabilisation et de maintenance qui vont augmenter sur le nouveau site de Takinogawa, il vaut mieux situer le point d'équilibre entre 950 et 980. M. Sauzet ajoute que prévoir l'équipement de 16 000 m<sup>2</sup> de surface utile est un travail considérable. La Commission des Appels d'Offre y travaille, mais elle travaille sur d'autres affaires, et en définitive on n'a pas de vision parfaite. Alors, on limite les coûts tout en satisfaisant les besoins. Il y aura forcément certains ajustements à faire une fois que l'on sera *in situ*. C'est donc une indication.

Monsieur Alémany ajoute qu'il est important de dire que c'est une indication et que l'augmentation de 3% est aussi une indication. Il dit de lui-même qu'il a les pieds durement ancrés dans le sol, qu'il est réaliste et donc qu'il ne faut pas répandre l'idée *urbi et orbi* d'une augmentation seulement de 3% en 2013.

M. Ténèze rajoute qu'on parle bien d'une augmentation de 3% au minimum.

Monsieur le Conseiller culturel précise que ce n'est pas un gain mais que c'est une compensation des hausses inévitables car il y a chaque année une hausse des coûts de l'énergie et de la masse salariale. Certes, il n'y pas d'inflation (en réponse à la précision de M. Lisner), mais c'est une hausse réelle et inévitable.

*Commentaire : ces informations sont très intéressantes : la hausse est donc un effet, non pas de la baisse des effectifs, mais du fameux « glissement vieillesse technicité (GVT) » ? On pourrait donc affirmer que la scolarité au LFJT est un produit dont on est certain que le prix augmentera de 3% chaque année indéfiniment ? D'une certaine manière, c'est une information rassurante pour les familles (futurs parents d'élèves) donnant un ordre de grandeur de l'évolution régulière (prévisible) des tarifs, permettant de les anticiper (un peu) dans un plan de vie.*

Pour cette année donc il n'y a pas de problème. M. Ténèze ajoute que l'AEFE, en plus de l'aide de 630 millions de yens qu'elle a déjà apportée au titre du projet immobilier, devrait valider le gel de la remontée des participations aux rémunérations pour les résidents (cela représente quand même une somme de 800 000 euros pour l'année 2011). La validation dépend du Conseil d'Administration de l'AEFE qui aura lieu le 30 novembre 2011.

De surcroît, M. Ténèze a le plaisir d'annoncer que l'AEFE, sous réserve d'approbation au CA du 30 novembre, accordera une subvention d'investissement de 1 million d'euros sur l'exercice 2011. M. Ténèze pense que c'est une très belle prise en compte des difficultés du LFJT et des parents.

M. Dumas ajoute que pour la rentrée 2012, la remontée de la participation aux rémunérations des résidents reprendra. Cela veut dire que l'AEFE nous donne 200 000 euros supplémentaires par rapport à 2011.

L'autre association de parents pose une question sur ce que veut dire le mot année : s'agit-il des années de la fondation, d'années scolaires ou d'années civiles ?

M. Dumas répond qu'il s'agit d'année budgétaire, c'est-à-dire quand il est dit 2011, cela va d'avril 2011 jusqu'en mars 2012.

Ajoutons aussi que les déficits résiduels des exercices comptables 2011-2012 seraient compensés par des reprises sur provision. Il y a une marge sur le provisionnement. Compte tenu de l'emprunt que l'on a contracté auprès de Mizuho et qui impose de ne pas être déficitaire. Il faut retrouver l'équilibre. On le fait en reprenant sur nos provisions puisque l'on sait qu'il y a des provisions que l'on n'utilisera pas de par les économies faites sur les travaux. C'est donc en faisant des reprises sur ces provisions que l'on arrivera à l'équilibre. M. Dumas n'est pas en mesure de dire à combien se montera cette reprise (il reste encore six mois de fonctionnement sur la ligne budgétaire). De la même façon, quand l'AEFE va donner 1 million de subvention d'équipement, il faudra le provisionner et que le LFJT les justifie (comme pour les 180 000 euros d'équipement des laboratoires subventionnés par l'agence). Il faut faire remonter les factures auprès de l'AEFE. M. Sauzet dit qu'il dépensera absolument tout.

Il faut conserver aussi un peu de cette marge de provisionnement car il reste 10 salles en béton brut qu'il faudra équiper. Il est important d'y penser déjà et il faut se projeter dans cet avenir (pas dans le mur de béton). Lorsque les autorités japonaises ont examiné les comptes de l'établissement, elles ont dit qu'il était un peu surendetté. Le LFJT ne pourra donc pas emprunter. Il faut donc conserver cette marge restante. Il faut garder entre 180 et 200 millions de yens. Ce serait regrettable de refuser du monde.

S'il fallait les aménager maintenant il faudrait 125 millions de yens. Mais quand on se projette dans l'avenir, il faudra 180 millions de yens. M. Lisner intervient pour demander comment M. Dumas calcule le surcoût.

Le Conseiller Culturel est intervenu pour dire qu'il était indispensable de réduire l'importance du projet pour ne pas aggraver le déficit et pour montrer aux autorités françaises le sérieux du projet. Sinon, on n'aurait pas pu obtenir les aides de la réserve parlementaire ainsi que les aides de l'Etat, promises par le président Sarkozy. Dans ce type de demande, il ne faut surtout pas montrer des irrégularités de gestion.

Le représentant de l'AF-*fcpe* demande pourquoi au lieu de faire un appel d'offres de 100 millions sur un équipement que l'on possède déjà, on n'aurait pas pu équiper cette dizaine de salles.

M. Ténèze lui répond que par cette question le représentant de l'AF-*fcpe* le rajeunissait car cette question s'était déjà présentée à lui il y a très longtemps. Il pense que c'est une erreur, que c'est une vision à courte vue, parce qu'un établissement moderne doit avoir des équipements modernes, ne serait-ce qu'en terme d'image, de fonctionnement, de sécurité, de crédibilité vis à vis des élèves. Si vous mettez du vieux matériel dans du neuf, cela engendre des coûts supplémentaires : il y a des dégradations. Il faut que ce soit donc beau, fonctionnel et adapté en terme de sécurité. Il faut repartir dans de nouvelles structures, sur de nouvelles bases. Ne jouez pas à la petite semaine. Nous devons tous être fiers de ce Lycée. C'est notre préconisation. C'est ce qui marche.

Sauzet poursuit en disant qu'on passe de 8 à 16 000 m<sup>2</sup>. Donc, on passe à une dimension supérieure. M. Lisner demande à ce que l'on fasse attention à ne pas tout jeter même s'il est tout à fait d'accord avec ce que dit M. Ténèze. M. Ténèze prend l'exemple de l'Ambassade qui a repris à la marge du matériel. Il montre le piano et demande à M. Sauzet s'il compte le jeter. « Tout ne sera pas jeté » affirme haut et fort M. Ténèze. M. Sauzet répond en plaisantant qu'il le proposera aux enchères à la fin du CA.

Les orientations budgétaires sont adoptées à l'unanimité.

#### 8) Décision budgétaire modificative n° 2 exercice 2011

M. Dumas prend la parole. Il s'agit de réajustements, de transferts de compte à compte. Les recettes supplémentaires viennent du fait que l'on avait fait des prévisions à 750 élèves et qu'il y en a 800.

En ce qui concerne les services spéciaux, il y a là aussi des recettes car, et cela rejoint les propositions de l'AF-*fcpe*, on attendait moins de Lycéens à la cantine et finalement ils sont venus plus nombreux. Il y a une recette de 5 millions supplémentaires.

Ouverture d'un service spécial pour l'action pilote orientation.

Il y a 4 comptabilités (deux comptabilités par site : le service général (professeurs et direction) et le service spécial (cantine, personnel de nettoyage)). Ce n'est pas facile de jongler entre tous ces comptes.

M. Dumas mentionne que le Proviseur vient de signer le plus gros mandatement de sa carrière et lui-même son plus gros virement, car ils ont versé à Mizuho un montant de 900 millions de yens. On fait attention au nombre de zéro...

L'ensemble de ses mesures est approuvé à l'unanimité.

#### 9) Admissions en non-valeur

Certaines familles sont rentrées en France après le séisme et n'ont pas eu la correction d'acquitter ce qu'elles devaient à l'école. Cela monte à la somme 2 088 890 yens. Par rapport à d'autres établissements dans le monde, ce n'est pas un problème récurrent au LFJT. Le représentant de l'APE confirme qu'en discutant avec les APE gestionnaires des établissements de la zone, le problème des non-payés est assez grave.

Pour éviter de traîner ces non-payés, il est bien de les sortir de la comptabilité.

Le représentant de l'APE demande si l'on ne peut pas faire pression sur les familles en ne délivrant pas d'exeat. Il lui est répondu que ce sont deux procédures différentes.

Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

### **Questions diverses relevant de cette instance**

Il y a 9 questions :

- (M. Ténèze — lecture de la question) Classes d'intégration : Quel y serait le prix de la scolarité d'un élève ? Sur cette base, la rentabilité de la classe serait assurée à partir de quel effectif ? Quel est l'effectif minimum en-dessous duquel la classe ne serait pas ouverte ?
- (M. Dumas — réponse) C'est un effectif de base de 15 minimum.  
L'APE pense que 15 est très ambitieux.
- (M. Ténèze — lecture de la question) Classes bilingues : Au printemps 2010, nous avons envisagé une différence de tarification entre la maternelle classique et maternelle bilingue. M. Dumas avait établi le surcoût d'une filière bilingue à 5% quel que soit le niveau. A l'origine, il avait été décidé de ne pas reporter cette différence de

coût pour encourager les parents à mettre leurs enfants dans cette filière et de facturer 10% (le double) les élémentaires. Maintenant que l'on arrive en régime de croisière avec deux niveaux en maternelle et cinq en élémentaire, nous suggérons de revoir cette politique. Plusieurs directions sont possibles : 1) appliquer 5% à tous les bilingues 2) récupérer les pertes en maternelles par une surfacturation de 7% seulement des élémentaires car avec 10%, les élémentaires bilingues subventionnent *a priori* les classiques.

- (M. Dumas — réponse) On ne peut pas changer les tarifs de 3% pour cette année. C'est une étude qui pourra être faite pour 2013. Ceci dit, il n'est pas vrai de dire que les bilingues subventionnent les classiques puisqu'en ce moment c'est le contraire qui se passe, les effectifs des classiques étant beaucoup plus nombreux que les bilingues.
- (M. Alémany) Il ne faut pas pénaliser les classes bilingues. Il faut rendre attractif ces classes et voir ceci globalement sur l'ensemble du Lycée et à long terme.
- (APE) Il faut donc continuer à ne pas facturer à son juste prix les maternelles ?
- (M. Dumas) Le problème avec les filières bilingues est que lorsqu'il y a des pertes d'effectif une année, elle se répercute chaque année. Notre cylindre est complètement déformé, mais là où il y a des creux, c'est très difficile de les combler.
- (M. Ténèze — lecture de la question) Au CA de février, l'APE avait suggéré de remplacer les hausses systématiques de salaire GVT (« glissement vieillesse technicité ») par une politique de rémunération variable. Qu'en a dit la commission des ressources humaines ? Pouvez-vous nous rappeler combien les frais de personnel représentent au coût total des frais d'établissement.
- (M. Dumas) Cette question n'a pas été abordée. Elle sera mise à l'ordre du jour cette année. Dans le service général (en dehors des gens de la restauration et des activités péri-éducatives), cela représente 30% de la masse salariale pour les contrats locaux (chapitres 644, 645 et 647). Si l'on y inclut toutes les dépenses qui concernent les remontées que l'on fait à l'Agence sous forme des salaires de résidents, ISVL et heures supplémentaires, la masse salariale représente 44%.
- (M. Ténèze — lecture de la question) A Londres ou à Francfort, établissements favorables à l'évolution des procédures, a été mis en place une commission permanente. L'administration, les enseignants et les usagers discutent du budget en amont. A Tokyo, on vote les orientations pédagogiques en CE. Puis l'on vote les budgets nécessaires à leur mise en place en CA. Ceci ne permet pas d'effectuer des choix éclairés qui mettent en rapport les actions pédagogiques et leur coût. Une

commission permanente pourrait y remédier, ferait mieux prendre conscience aux usagers des contraintes financières et renseignerait mieux l'administration sur les priorités des usagers.

- (M. Ténèze — réponse) Les statuts de la fondation ont ainsi été définis sauf à les réviser et à multiplier les réunions. Le budget est du ressort du CA. Il faut rappeler que le budget est d'abord présenté à l'Assemblée des conseillers pour avis avant d'être présenté en CA. Les documents budgétaires sont communiqués longtemps à l'avance et peuvent donc être étudiés de manière satisfaisante.
- En cas de stagnation des effectifs autour du niveau actuel sur plusieurs années, peut-on compter sur une poursuite des subventions de l'Etat (non remontée), les échéances électorales de 2012, la nécessaire rigueur dans la tenue des comptes de l'Etat risquent-elles de faire basculer cet effort intégralement vers la parentèle ? Si tout prenait fin du jour au lendemain, à combien se monteraient les frais de scolarité ?
- (M. Dumas) Il y a eu des engagements très fermes et très précis de la part de l'Etat.
- (M. Ténèze — lecture de la question) Nouveau public. Y a-t-il dans les pistes signalées par cette étude une piste qui peut augmenter de manière significative les effectifs du Lycée ? Toutes les pistes évoquées jusqu'à maintenant semblent anecdotiques. Ne va-t-on pas vers un déficit structurel du LFJT ?
- (M. Sauzet répond) Il n'est pas apparu anecdotique aux membres du CE devant qui ont été présentées les mesures que le LFJT va prendre en vue d'augmenter les effectifs. Liste les actions que le LFJT compte prendre : cf. CE du 6 octobre 2011.
- (M. Dumas — oubli) Il y a un demi-poste de 600 000 yens, qui va être créé à partir de janvier pour la communication. Il faut que l'on se donne les moyens d'avoir un suivi et du site et de l'information.
- (M. Sauzet) C'est un poste qui a existé, mais qui a été supprimé. Nous commençons par un demi-poste et l'on verra ensuite comment le faire évoluer.
- (M. Fort) Il faut ajouter qu'au niveau de l'ambassade, on va faire jouer à plein les synergies avec le consulat, mais aussi avec l'Institut France, avec l'équipe France.
- (M. Lisner) C'est donc un salaire de 200 000 yens par mois sur trois mois.
- (M. Dumas) Il faut compter les charges.
- (M. Lisner) Mais attention, au Japon, tout se passe aussi en juin, juillet et août.
- (M. Alémany) Dans cette recherche d'un public international, ne croyez-vous pas, et je sais qu'à Singapour, M. Ténèze, vous avez été l'artisan de ce type de structure, ne croyez-vous pas que si l'on veut aller à fond dans une orientation qui souffle sur un

public international, il ne faudrait pas, et ma remarque est peut-être un peu iconoclaste car je connais le travail formidable que fait l'AEFE, est-ce qu'il ne faudrait pas envisager une direction internationale, accepteriez-vous d'y réfléchir car la charge du Proviseur est difficile ?

- (M. Ténèze) Ce n'est pas impossible. Il peut y avoir des aides. À Singapour, c'est ce qui se passe. Mais on n'est pas encore dans ce cas de figure ici. Cela dépend du nombre des élèves. On va essayer de trouver les meilleurs outils et de monter en efficacité.
- (M. Ténèze — lecture de la question) Le Projet d'Etablissement 2010-2013 n'offre une vision que de quelques années seulement alors que les dépenses d'investissement courent sur 20 ans. Ne faudrait-il pas mettre sur pied un plan d'action chiffré sur 5 ou 10 ans ?
- (M. Sauzet) Un projet d'établissement est structuré sur 3 ans. C'est la règle. C'est un projet pédagogique. Il ne faut pas le confondre avec un plan d'orientation stratégique. Le POS est prospectif.
- Le poste de communication est-il destiné à rester de façon permanente ?
- (M. Ténèze) Ce serait bien.
- Il y a combien d'élèves à Singapour ?
- Il y en a 2 000 élèves. Ils ont un projet à 4 000. C'est ambitieux, mais c'est lié au gouvernement singapourien qui ne leur vend les terrains que s'ils partent sur une base de 4 000 élèves. Pour l'AEFE, c'est ingérable. On ne fait plus ça depuis longtemps. Ils vont construire sur un terrain qui est adjacent.
- (M. Ténèze — lecture de la question) le plan de financement du projet de Takinogawa tablait sur 130 millions de yens de donation annuelle des entreprises via le plan de contribution. Depuis, Michelin a baissé de 10% le montant de ses donations. On attend pour 2012 le renouvellement de cinq autres donateurs : Air Liquide, « Calion », L'Oréal, Sanofi, Nissan. Savez-vous si elles seront en baisse ou si ça affectera Takinogawa ?
- (M. Dumas) Ce n'est pas un don. Ce sont des frais de scolarité qui sont payés.
- (APE) C'est marqué « don » sur le site.
- (M. Dumas) On ne peut pas mettre sur le même niveau l'argent récolté pour l'auditorium et le plan de contribution. Même si certaines baisses qui ne seront pas forcément significatives sont annoncées, il y a deux autres sociétés qui adhèreraient au plan : Bosch et Saint-Gobain. Cela ne descendra pas en-dessous de 100 millions. Dans

le projet initial du projet immobilier (on ne provisionne plus), il était prévu que ce plan de contribution paye les deux remboursements de capital d'emprunt qui s'élève à 118 millions par an. Donc, avec 100 millions, on remplira les objectifs du projet initial.

- (M. Lisner) On a pu négocier les amortissements ?
- (M. Dumas) Les autorités japonaises ne nous donneront pas leur accord. Donc, dès l'année prochaine débutera un plan d'amortissement. Dès que l'on prendra livraison des bâtiments. Il faudra tout de suite 100 millions à amortir.
- (M. Ténèze — lecture de la question) Pouvez-vous publier à l'attention des usagers non spécialistes un bilan financier simplifié du LFJT qui montre les grands agrégats en quelques lignes ? En l'absence de ce type d'informations, certains ont tendance à croire que l'école est trop chère et semble ne pas être conscients des contraintes économiques qu'elle connaît.
- (M. Dumas répond en regardant le représentant de l'APE) On le fera.
- (M. Ténèze) L'ordre du jour étant épuisé. Le prochain CA se tiendra le 14 février 2012. La séance est levée un peu avant 20 heures.